

Prérequis pour une demande de permis pour la construction ou l'agrandissement d'un BÂTIMENT PRINCIPAL

- Identification du propriétaire (nom, adresse et numéro de téléphone).
- Identification du site (lot et matricule lorsque connu).
- Dans le cas d'un nouveau bâtiment principal ou dans le cas de l'agrandissement de plus de 25 % de la superficie au sol d'un bâtiment principal:*
Certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre indiquant le site et l'emplacement du bâtiment projeté (marges de recul par rapport à la rue, les lignes de terrain, à un lac ou cours d'eau).
- Pour les propriétés non desservies par le réseau d'égouts, le rapport du technologue ou ingénieur pour l'installation septique doit être fourni avec la demande.
- Plan à l'échelle du bâtiment indiquant les dimensions, la hauteur et la superficie (élévation, coupe, structure, fenestration, isolation, matériaux utilisés). Un plan signé et scellé par un professionnel (architecte, ingénieur, etc.) peut être exigé pour certaines catégories de bâtiments.
- Utilisation projetée.
- Coordonnées de l'entrepreneur, s'il y a lieu.
- Autorisation écrite du propriétaire, s'il y a lieu.
- Échéancier et estimation des travaux.

N.B.: Un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre devra être fourni à l'inspecteur en bâtiments suite à la construction ou à l'agrandissement au sol du bâtiment principal.

Délai et exigences supplémentaires à prévoir pour les travaux extérieurs dans les secteurs assujettis aux P.I.I.A. et pour toutes les autres autorisations nécessaires, s'il y a lieu (ex.: C.P.T.A.Q., M.D.D.E.P., M.T.Q.).